



© CD36

ROUTES

Viabilité hivernale : priorité à la sécurité

Durant la saison hivernale, le Département de l'Indre se mobilise pour garantir une veille permanente du réseau routier. Interventions de salage, déneigement, information sur les conditions de circulation... tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des automobilistes sur l'ensemble du réseau routier départemental.

Publié le 7 décembre 2023

Depuis le 1^{er} décembre et jusqu'au 8 mars 2024, les agents de l'entretien et de l'exploitation des routes ainsi que le personnel d'encadrement sont mobilisables pour assurer la viabilité hivernale des 4 977 km de routes départementales.

[Inforoute36.fr](https://www.indre.fr/fr/actualites/viabilite-hivernale-priorite-la-securite) : votre source d'informations sur les conditions de circulation

Les différents niveaux de service

PRUDENCE, les 4 977 km de routes départementales de l'Indre ne sont pas remis en état de circulation normale en même temps !

Le service hivernal : une question de priorité

Les services routiers du Département organisent leurs interventions suivant trois niveaux de service selon la catégorie de la route ([voir carte du réseau de référence](#)).

Niveau de service N2

Il est prioritaire et permanent. L'objectif est de maintenir des conditions de circulation acceptables. Les durées prévisionnelles de retour à des conditions normales de sécurité varient de 3 à 4 h environ, suivant le moment de la journée à compter de la fin du phénomène. Des interventions peuvent avoir lieu de nuit et le week-end si les circonstances l'exigent. Il concerne les RD 920, 927, 943, 951, 134 et 956.

Niveau de service N3

Non prioritaire et non permanent (3h-18h en semaine et 6h-18h les week-end), il doit permettre de maintenir des conditions de circulation acceptables.

Le niveau de service N3 intéresse le réseau départemental assurant une circulation de transit et l'accès aux pôles économiques générateurs de trafic.

Niveau de service N4

À l'issue du traitement des deux premiers niveaux, la priorité sera donnée aux itinéraires classés N4 par rapport au reste du réseau, dans la mesure du possible et en tout état de cause, pendant les heures normales de travail. Le niveau de service qui concerne les routes d'intérêt national, n'est pas traité par les agents du Département. La loi du 13 août 2004, qui a transféré les routes nationales d'intérêt local aux Conseils généraux, a laissé à l'État la compétence pour gérer et entretenir le "réseau principal structurant". Ce réseau est constitué des seules routes et autoroutes porteuses de trafic à longue distance, desservant de grandes villes et considéré donc comme essentiel pour l'économie nationale. Dans l'Indre, seuls deux axes sont concernés : l'autoroute A20 et la N151 (Châteauroux-Bourges). Elles sont entretenues par les agents de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest (DIRCO), qui dépendent du Ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer.

Linéaires des niveaux de service

Niveau N2 : 270 km

Niveau N3 : 828 km

Niveau N4 : 345 km

et reste du réseau à traiter après le réseau N4 : 3 534 km

Les niveaux de service N2, N3 et N4, qui constituent le réseau de référence de 1 453 km, représentent 29 % du réseau routier départemental de l'Indre et supportent 90 % du trafic. Ce réseau est traité en priorité en cas d'intempéries.

Les interventions sur le réseau routier hors réseau de référence s'opèrent dans l'ordre suivant :

1. désenclavement des bourgs et transports collectifs,
2. réseau de RD restant à traiter.

Des moyens humains et techniques importants

250 agents de la Direction des Routes mobilisables "sur le terrain"

70 agents sont placés en astreinte chaque semaine, susceptibles d'intervenir 24h sur 24h dont 9

"patrouilleurs" chargés de la surveillance du réseau, en particulier des lieux identifiés comme sensibles et significatifs de l'état général du réseau

27 engins de service hivernal équipés de saleuse et lames de déneigement

13 tracteurs équipés de lames de déneigement

2 300 tonnes de sel stockées en prévision, réparties dans les 21 sites routiers du département

1 station de fabrication de saumure et 12 cuves à saumure réparties sur le territoire afin de pouvoir utiliser la bouillie de sel (mélange de saumure et de sel). Près de 150 000 litres sont ainsi disponibles au démarrage de la campagne du service hivernal

Quelques conseils aux usagers sur la conduite en hiver

L'hiver est une saison météorologique qui demande des efforts supplémentaires d'anticipation et de prudence. Aussi, avant vos trajets, il est nécessaire de bien s'informer sur les conditions que vous allez rencontrer, mais aussi de vous équiper et de respecter les recommandations d'usage.

Avant de prendre la route :

Informez-vous sur les prévisions météo et les conditions de circulation,
Faites le point sur l'état de votre véhicule (niveaux, éclairage, pression des pneus, chauffage , batterie...),
Équipez-vous et votre véhicule (les pneus toutes saisons sont vivement recommandés, de même qu'un nécessaire pour dégivrer les vitres du véhicule, pour chaque occupant du véhicule prévoyez des vêtements chauds, des gilets haute visibilité, ainsi que quelques portions de nourriture et d'eau).

Sur la route :

Adoptez une conduite préventive : anticipez vos manœuvres ; ni accélération, ni freinages brutaux ; pas de coup de volant brusque,
Ralentissez à la moindre alerte : traces humides, gelées blanches, brouillard,
Ne doublez pas les engins de salage et de déneigement en intervention : art R414-17 du code de la route,
Déterminez les zones à risques : les zones ombragées, les bordures de bois ou de rivières, les virages, les ponts...
Ne croyez pas aux effets immédiats du sel,
Allumez vos feux de croisement et augmentez vos distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36